

PA15-1 et PA23-2 : évaluation des incidences Natura 2000 simplifiée

Mise à jour le 25/01/2023



ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 NOTICE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE

Un dossier d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est requis pour toutes les catégories de projet répertoriées dans une liste nationale ou dans les listes locales applicables en Bretagne.

Ce formulaire simplifié est réservé aux projets qui sont a priori de faible importance. Il est à remplir par le porteur du projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre l'absence d'incidence ou leur caractère négligeable. Il permet, par une présentation du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000, ou de démontrer le caractère négligeable de l'incidence.

Si une incidence non négligeable est possible, un dossier complet d'évaluation doit être établi.

L'ensemble des indications portées par le projet de projet engage sa responsabilité.

Coordonnées du demandeur

Nom du demandeur : Golfe du Morbihan Vannes agglomération
Adresse du demandeur : P.I.B.S 2 - 30 Rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 Vannes Cedex
Téléphone du demandeur : 02 97 57 24 32
Adresse mél : eau.secteur-ouest@gmvagglo.bzh
Commune d'implantation du projet : BADEN

Étape 1: En quoi consiste le projet ?

Préciser la finalité du projet, le type d'aménagement prévu, la nature de l'activité (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, curage d'un fossé, drainage, création de digue, etc.).

Création d'un poste de relevage d'eaux usées.

Étape 2 : Où se situe le projet ?

Quelle est la localisation géographique du projet ?

Adresse Rue du Dreven - BADEN

Parcelle(s) : YB 151

Joindre un plan de situation permettant de situer le terrain sans ambiguïté.

Le site internet suivant permet de répondre aux questions qui suivent :

https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map

Le projet est-il situé ?

- ☐ en site classé au titre de la loi du 2 mai 1930
- ☒ en site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930
- ☐ en réserve naturelle
- ☐ en périmètre d'arrêté de protection de biotope

Étape 3 : Où se situe le projet par rapport au réseau Natura 2000 ?

Le site internet suivant permet de localiser le terrain par rapport aux sites Natura 2000 :

https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map

- ☐ le projet est situé hors site Natura 2000
- ☒ le projet est situé à proximité de site(s) Natura 2000

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

FR5310086 - Golfe du Morbihan

Distance approximative en km 0,9

FR53.....

Distance approximative en km :

FR53.....

Distance approximative en km :

Joindre une carte de localisation précise du projet par rapport au périmètre du ou des sites Natura 2000 concernés (carte au 1/25000^{ème}).

- ☒ le projet se situe à l'intérieur de site(s) Natura 2000

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

FR5300029 - Golfe du Morbihan, côte Ouest de Rhuys

FR53.....

FR53.....

Joindre une carte de localisation précise du projet par rapport au périmètre du ou des sites Natura 2000 concernés (carte au 1/25000^{ème}).

Joindre un plan des différentes composantes du projet à deux échelles différentes (au 1/25000^{ème} et au 1/1000^{ème}) avec superposition de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire.

NB : il convient pour cela de se rapprocher de l'animateur-trice du site Natura 2000 qui communiquera au porteur de projet toutes les données naturalistes dont il a connaissance ainsi que les limites à l'utilisation et à l'analyse de ces données. Il faut noter que ces données peuvent ne pas exister, être partielles ou anciennes et qu'en conséquence un effort d'acquisition de données et de vérification sur le terrain doit être fait.

Étape 4 : Quelles sont les incidences du projet sur le(s) site(s) Natura 2000 ?

A- Évaluation préliminaire

Le projet, de par sa nature, son importance, sa localisation à l'intérieur du site ou sa proximité, la topographie, l'hydrographie, le fonctionnement des écosystèmes, les caractéristiques des habitats et espèces pour lesquels le site a été désigné, il s'agit de savoir si le projet est susceptible d'avoir des incidences sur le ou les sites Natura 2000 concernés.

A l'aide d'un exposé sommaire mais argumenté :

- décrire les incidences possibles du projet sur l'état de conservation des habitats ou des espèces ayant justifié la désignation du ou des site(s) Natura :

Le projet est implanté sur un espace cartographié en "habitat prairiaux" ce qui ne constitue pas un habitat d'intérêt communautaire. Toutefois, les travaux de terrassements pourront générer du bruit et nécessiter quelques travaux de débroussaillage et d'élagage d'arbres et d'arbustes présents à proximité qui pourraient nuire à l'avifaune.

- le projet est susceptible d'avoir des incidences sur le ou les sites Natura 2000 concernés ?

☐ **non, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur le ou les sites Natura 2000 concernés.** Il convient dans ce cas d'en expliquer précisément les raisons.

Après l'exposé de ces motifs (absence totale d'incidence tant en phase travaux qu'en phase exploitation), l'évaluation est terminée.

☐ **oui, le projet est susceptible d'avoir des incidences sur le ou les sites Natura 2000 concernés.** Il convient dans ce cas de continuer l'analyse par une évaluation plus détaillée.

B- Évaluation détaillée

Le tableau de la page suivante synthétise cette évaluation et se compose des colonnes 1 à 6 suivantes :

Colonne 1 : lister les différentes composantes du projet ;

Colonne 2 : situer la composante concernée du projet par rapport au site Natura 2000 ;

Colonne 3 : lister par composante concernée les habitats et espèces potentiellement concernés ;

Colonne 4 : lister par composante, par habitat et par espèce, les incidences permanentes et temporaires, celles directes ou indirectes, les incidences cumulées avec celles d'autres projets portés par le même demandeur.

Exemples :

Incidences temporaires pendant les travaux (poussières, bruits, pollution accidentelle),

Incidences permanentes (création d'une voie d'accès, rejets dans le milieu pendant l'exploitation),

Incidences directes (altération ou destruction d'habitats directement lié à l'aménagement ou à l'exploitation du projet),

Incidences indirectes (effets décalés dans le temps ou dans l'espace),

Incidences cumulées avec d'autres projets portés par le même demandeur.

Colonne 5 : lister les mesures d'évitement et de réduction pour supprimer ou atténuer les incidences. Ces propositions engagent le porteur du projet pour son éventuelle réalisation.

Exemples :

Déplacement géographique du projet,

Réduction de son envergure,

Utilisation de méthodes alternatives,

Déplacement temporel du projet.

Etc.

Colonne 6 : conclure sur le niveau d'incidence attendu (nul, très faible, faible, etc.).

[illegible]

C- Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidence de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce est détruite ou dégradée à l'échelle du site Natura 2000 ;
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire accompagné de ses pièces jointes est à remettre au service instructeur concerné.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet dont le contenu est décrit dans l'article R 414-23 du code de l'environnement doit être établi et transmis au service instructeur concerné. **Vous pouvez utiliser le guide support « évaluation des incidences Natura 2000 » pour réaliser cette évaluation.**

A (lieu) : VANNES

Le (date) : 04/10/2024

Signature : David Robo, Président



BADEN - PR Le Dreven

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legalesLongitude : 2° 54' 20" W
Latitude : 47° 36' 43" N

localisation du projet

PR Le Dreven - Implantation projetée
stade PRO

Echelle 1:200

37D

45

474

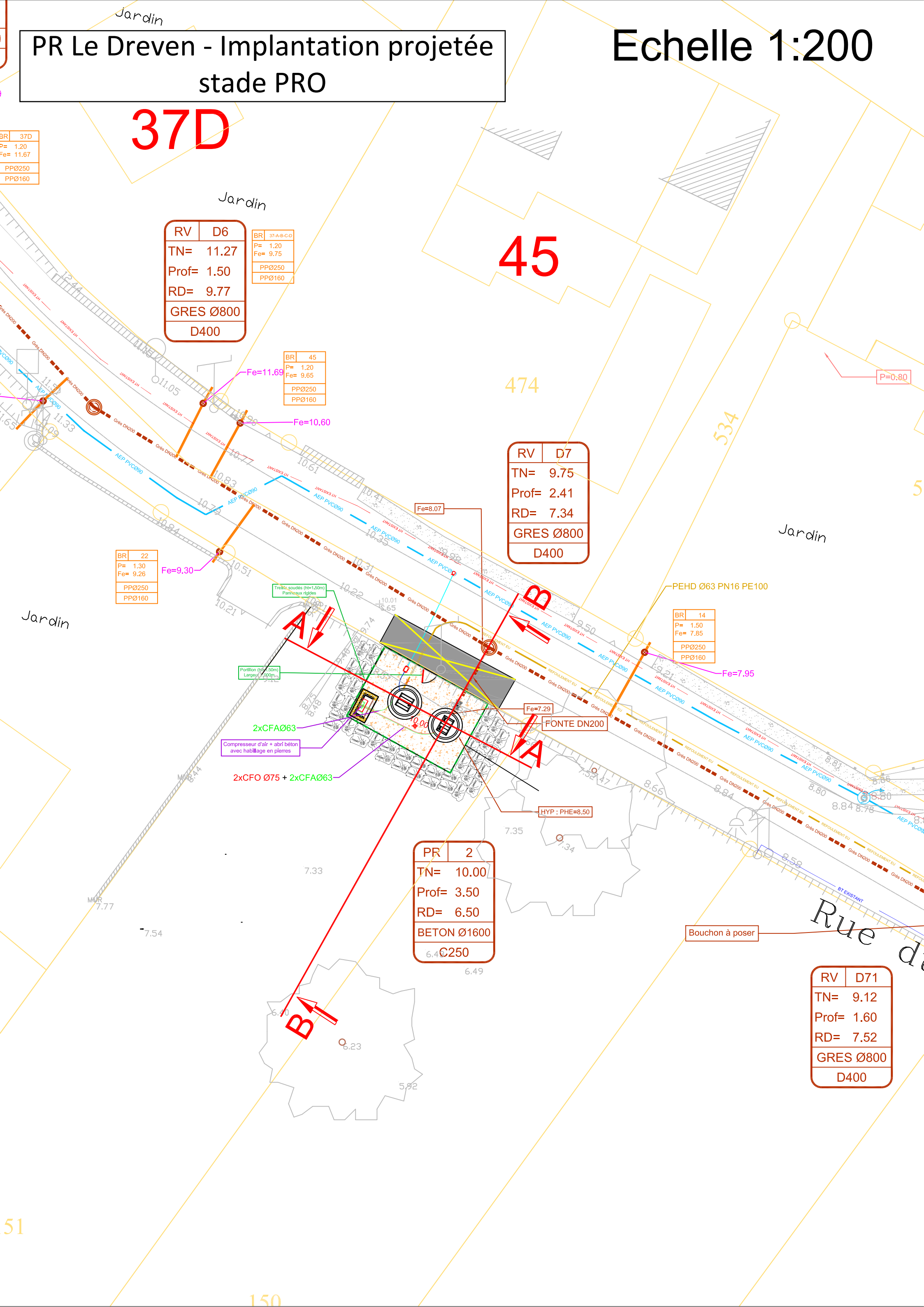
534

5

Rue d

51

150



RV	D6
TN=	11.27
Prof=	1.50
RD=	9.77
GRES Ø800	
D400	

BR	37-A-B-C-D
P=	1.20
Fe=	9.75
PPØ250	
PPØ160	

BR	45
P=	1.20
Fe=	9.65
PPØ250	
PPØ160	

RV	D7
TN=	9.75
Prof=	2.41
RD=	7.34
GRES Ø800	
D400	

BR	22
P=	1.30
Fe=	9.26
PPØ250	
PPØ160	

BR	14
P=	1.50
Fe=	7.85
PPØ250	
PPØ160	

PR	2
TN=	10.00
Prof=	3.50
RD=	6.50
BETON Ø1600	
C250	

RV	D71
TN=	9.12
Prof=	1.60
RD=	7.52
GRES Ø800	
D400	

Cartographie des espaces naturels et protégés

Filtres

- Type d'espace
- Nom de l'espace
- Code de l'espace
- Couche de synthèse

Nom de l'espace



Rechercher un lieu

Dernier point

47° 35' 53.44" N / 02° 56' 06.08" W

47.598177 / -2.935023

Distance du chemin 909 Mètres (0,91 Kilomètres)

Annuler Finir la mesure

Emprise fixe



Carte en cours

Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)



Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)



Arrêté de protection de biotope



Arrêté de protection de géotope



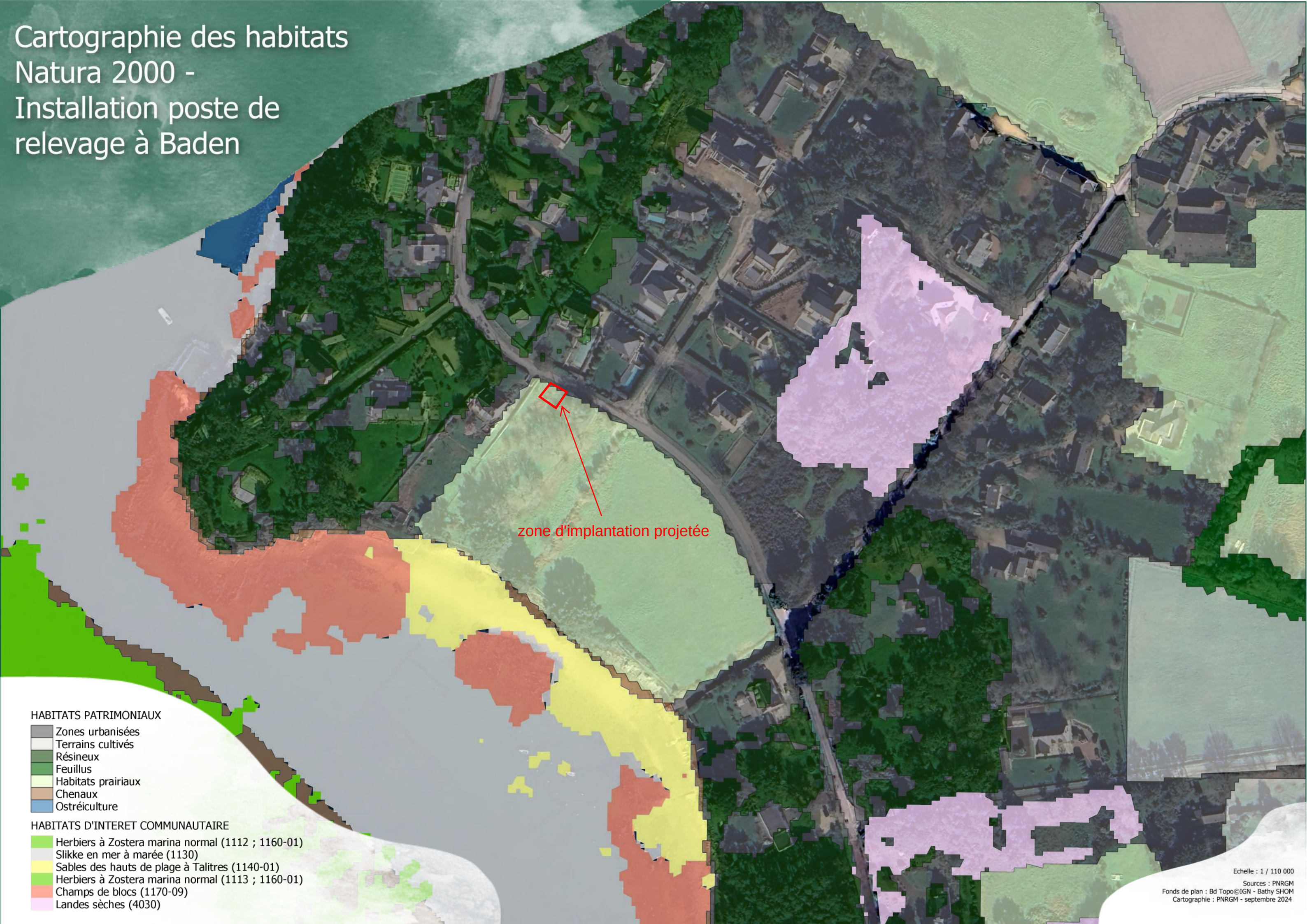
Arrêté de protection des habitats naturels



Cartographie des habitats

Natura 2000 -

Installation poste de relevage à Baden



HABITATS PATRIMONIAUX

- Zones urbanisées
- Terrains cultivés
- Résineux
- Feuillus
- Habitats prairiaux
- Chenaux
- Ostréiculture

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Herbiers à *Zostera marina* normal (1112 ; 1160-01)
- Slikke en mer à marée (1130)
- Sables des hauts de plage à *Talitres* (1140-01)
- Herbiers à *Zostera marina* normal (1113 ; 1160-01)
- Champs de blocs (1170-09)
- Landes sèches (4030)